



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 01/2020

**concernant la participation communale à la
réfection de la Gare MVR de St-Légier Gare**

Date proposée pour la séance avec la commission des finances :

le lundi 10 février 2020, à 19h30,
à la Maison de commune de St-Légier-La Chiésaz,
Salle de conférence

SOMMAIRE

1. Objet du préavis.....	3
2. Chronologie	3
3. Participation financière communale	4
4. Conclusions du préavis.....	4

St-Légier-La Chiésaz, le 3 février 2020

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 319'200.-, montant de notre participation à la réfection de la gare MVR de St-Légier Gare.

2. Chronologie

- En février 2016, la société MVR présenta à la commune son projet de réaménagement de St-Légier Gare incluant une réfection de la place de la Gare dans le but de pouvoir y accueillir une à deux nouvelle(s) ligne(s) de bus tel que le prévoyait la stratégie que s'était fixée la municipalité sur la base de l'étude TP Riviera. Ce projet estimait la part des coûts à charge de la commune à environ CHF 608'000.- +/- 20% (non soumis à TVA).
- En date du 8 novembre 2016, la Direction Générale de la mobilité et des routes (DGMR) fit parvenir à la commune les documents nécessaires à la mise à l'enquête du projet. Celle-ci se déroula du 16 novembre au 15 décembre 2016.
- Lors de la séance du 28 novembre 2016, la municipalité informa le conseil communal par sa communication 24/2016 des deux projets MVR traitant de nos gares de Clies et de St-Légier Gare en précisant que ce dernier "comporte également le réaménagement de la place de la Gare avec la création d'un terminus pour les bus tel que préconisé par l'étude TP Riviera dont la réalisation devra encore être confirmée au vu de la participation communale annoncée. Cet objet sera soumis à la commission municipale Sécurité et Mobilité qui sera nommée prochainement."
- En effet, une 1^{ère} ligne de bus, soit la 215 reliant les Zones Industrielles (ZI) au village et à Vevey entrant en service le 12 décembre 2016 se heurtait à quelques problèmes opérationnels, notamment la difficulté de tourner des bus sur la place la Gare, la géométrie de la route de la Gare à la jonction avec la place en raison de la présence d'une voie de délestage de la ligne MVR ainsi que du débouché de cette même rue sur la route de Hauteville. Ces éléments ont conduit à la mise en place d'une solution provisoire en déplaçant le terminus de cette ligne au collège de La Chiésaz.
- La municipalité se posait dès lors la question de l'opportunité du réaménagement de la place de la Gare et soumit son analyse à ladite commission début janvier 2017. Celle-ci rejoignit les conclusions municipales préconisant la pérennisation de l'arrêt du collège de La Chiésaz au centre du village et de renoncer au réaménagement de la place de la Gare. Le conseil communal en fut informé par la communication 1/2017 lors de la séance du 27 février 2017.
- Dans cette même communication, la municipalité rappelait que la commune allait devoir participer à la réfection de la gare de St-Légier Gare à hauteur d'environ CHF 320'000.-, un préavis dans ce sens devant lui être soumis cette même année.
- Lors d'une séance avec MVR qui se déroula le 28 février 2017, il fut convenu que, vu que les appels d'offres publics seraient lancés en mai, MVR disposerait de chiffres soumissions rentrés à la fin de l'été et que le préavis pourrait être soumis en septembre à notre conseil communal.

Malheureusement, MVR ne transmet pas ces informations et la commune ne fit pas le suivi de ce dossier tel qu'elle aurait probablement dû le faire.

Ce n'est ainsi qu'en décembre 2019, lorsqu'elle demanda la facture pour sa participation aux travaux terminés mi-2019 que la commune se rendit compte qu'il manquait le préavis nécessaire au règlement de cette facture!

3. Participation financière communale

Sans entrer dans les détails d'un projet désormais réalisé, il comportait 16 Mios de travaux ferroviaires et 2.84 Mios pour l'aménagement d'accès. Ces derniers ainsi que les participations communales sont détaillées dans le tableau joint en annexe.

L'obligation communale de participer aux coûts de réaménagement d'une gare hors travaux ferroviaires découle essentiellement de l'art. 26 de la loi fédérale sur les transports (LCdF). Les pourcentages à prendre en charge indiqués dans le tableau susmentionné sont issus d'un accord entre les parties.

Financement et amortissement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante et amortie sur l'exercice courant (soit 2020) via le compte 3657.00/180.00).

Plafond d'endettement

Plafond voté	CHF	95'000'000.00
Dette brute à la date du présent préavis	CHF	55'650'000.00

Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur l'année 2020.

Plan des investissements

Ce projet figurait au plan des investissements pour un montant de CHF 320'000.- pour 2019.

Dépenses thématiques

Cette dépense sera intégrée au formulaire des dépenses thématiques.


4. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal de :

- ⇒ Autoriser la municipalité à régler sa participation à hauteur de CHF 319'200.- aux travaux de réaménagement de St-Légier Gare par le biais du compte n° 3657.00/180.00 et à charge de la trésorerie courante ;
- ⇒ Amortir cette dépense sur l'exercice courant.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


A. Bovay



Le secrétaire


J. Steiner

Annexe : Tableau de répartition des coûts MVR/Commune

Municipal-délégué : M. Epp, municipal

Répartition des coûts par suite des décomptes finaux

Par partie d'ouvrage, le tableau ci-dessous présente la participation de la commune pour les travaux de la gare de St-Légier. Les chiffres sont tirés des montants décomptés avec les entreprises à l'issue du chantier.

	Coût	Partie prise en charge par MVR		Partie prise en charge par Commune	
		Fr. (HT)	%	Fr. (HT)	%
Quais ¹	826'639	100%	826'639	0%	0
Sous-voie ²	521'816	75%	391'362	25%	130'454
Accès (rampes et escaliers)	560'872	90%	504'785	10%	56'087
Aménagement de la place (hors travaux ferroviaires)	177'871	100%	177'871	0%	0
Passage à niveau	132'978	50%	66'489	50%	66'489
Abri voyageurs	163'662	100%	163'662	0%	0
Total travaux considérés	2'383'838	-	2'130'808	-	253'030
Honoraires pour les prestations ci-dessus					
Phase PAP	126'676	80%	101'341	20%	25'335
Phase AO + réalisation (% sur rép travaux)	322'143	89%	286'708	11%	35'435
Suivi MVR					5'400
TOTAL	2'838'058	-	2'518'857	-	319'200
Coût global du projet	16'658'989				
Génie Civil	5'929'358				
Voie ferrée	2'187'789				
Ligne de contact	1'489'868				
Basse tension et câble	706'986				
Sous-station	436'417				
Installations de sécurité	2'348'200				
Géomètre, protection de chantier, suivi environnemental/pédologique des sols, déboisement/compensation/défrichage	302'960				
Divers et imprévus	541'975				
Honoraires PAP	402'837				
Honoraires phase AO + réalisation	2'312'601				

¹ Y.c une partie du mur de soutènement du quai 2

² Sans locaux techniques